

**SYNDICAT INDEPENDANT
POUR CHEMINOTS
SIC**

Secteur Cheminots de l'Union Nationale des Services Publics
Siège social : Central Building
Rue des Colonies 18-24
1000 Bruxelles
☎ : +32 478 75 05 16
✉ : info@ovs-sic.be



**ONAFHANKELIJKE VAKBOND
VOOR SPOORWEGPERSONEEL
OVS**

Sector Spoor van de Nationale Unie der Openbare Diensten
Sociale zetel : Central Building
Koloniënstraat 18-24
1000 Brussel
☎ : +32 478 75 05 16
✉ : info@ovs-sic.be

AVIS SYNDICAL

RGPS FASCICULE 548 ART. 165-166-167

Bruxelles, le 06/06/2018

Le Syndicat Indépendant pour Cheminots a pris connaissance du projet d'Infrabel d'introduire des prestations de 12h00 sur base volontaire dans les cabines de signalisation. Selon le gestionnaire de l'infrastructure, ce projet avait déjà été présenté en Comité de Pilotage en 2017. Le SIC n'a jamais été informé à ce sujet.

Infrabel justifie cette proposition pour réduire le nombre de trajet domicile/travail. Nous sommes convaincus que la raison principale est de dégager des économies ; ce que conteste Infrabel.

Le SIC est totalement opposé à ce système qui alourdira la charge psychosociale du personnel de cabine et constituera un facteur de risque majeur pour la sécurité. D'autre part, si ce projet est avalisé en Commission Paritaire Nationale, le RGPS fascicule 541 (prestations) sera modifié et les prestations de 12h00 pourront devenir réglementairement la norme.

Au mois de juin, HR-RAIL procédera, à la demande d'Infrabel, aux recrutements d'agents contractuels pour les fonctions de Traffic Officer, Safety Controller et de Traffic Controller.

Ces engagements vont à l'encontre du Statut du Personnel qui prévoit qu'HR-RAIL n'engage que du personnel statutaire sauf conditions particulières. Selon nous, celles-ci ne sont pas rencontrées. Nous déposerons une plainte auprès du Directeur général HR-RAIL.

Ci-dessous, veuillez trouver une copie du courrier qui a été envoyé à Ann Billiau, Directeur général, I-TMS.

I-Traffic Management & Services

Madame Ann Billiau

Avenue Fonsny, 13

1060 Bruxelles

Bruxelles, le 4 juin 2018

✉ : 89.2018 LM

Madame le Directeur général,

ROAD SHOW I-TMS

Lors des différentes sessions d'informations « Direction Traffic Management & Services », vous avez annoncé votre volonté de mettre en place des prestations de 12 heures sur la base de volontariat.

Le Syndicat Indépendant pour Cheminots est opposé à ce projet néfaste pour le bien-être au travail et ses implications sur la sécurité. Selon notre analyse, ce nouveau plan vise uniquement à opérer des économies en supprimant des prestations.

Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises pour relayer les plaintes relatives à la charge psychosociale trop élevée de certains postes de travail et formulons des doutes sur l'objectivité des différentes analyses de risques. La mise en œuvre dudit projet alourdirait encore la charge de travail de nombreuses prestations.

Selon nos informations, les médecins du travail, qui ignoraient ces propositions, les réprouvent totalement.

En cas d'accord en Commission Paritaire Nationale sur l'instauration de services de 12 heures, nous vous informons que nous contesterons la décision par tous les moyens que nous jugerons utiles.

Vous avez également déclaré que l'instauration de services « papillon » passait obligatoirement par la mise en place de prestations de 12 heures et précisé que cela ne concernait que les Traffic Controller. A vos yeux, les autres fonctions de cabine, par exemple, certains postes « Safety » qui surveillent 14 écrans, ont-ils une charge de travail négligeable ?

Il est incontestable que tout le personnel de cabine relève du travail sur écrans de visualisation et doit ainsi bénéficier de pauses.

Tout chantage à ce sujet est inacceptable.

**SYNDICAT INDEPENDANT
POUR CHEMINOTS
SIC**

Secteur Cheminots de l'Union Nationale des Services Publics
Siège social : Central Building
Rue des Colonies 18-24
1000 Bruxelles
☎ : +32 478 75 05 16
✉ : info@ovs-sic.be



**ONAFHANKELIJKE VAKBOND
VOOR SPOORWEGPERSONEEL
OVS**

Sector Spoor van de Nationale Unie der Openbare Diensten
Sociale zetel : Central Building
Koloniënstraat 18-24
1000 Brussel
☎ : +32 478 75 05 16
✉ : info@ovs-sic.be

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

En consultant, le site « lescheminsdeferengagent.be », nous avons remarqué que des recrutements contractuels étaient programmés sur l'ensemble du réseau (Team Leader/Traffic Officer - Safety Controller - Traffic Controller).

TRAFFIC/OFFICER

Des épreuves de Team Leader/Traffic Officer sont organisées pour les régions de Bruxelles (francophones et néerlandophones), Charleroi, Mons et Hasselt. Les candidats doivent disposer d'un master ou expérience équivalente (?). Selon le RGPS Fascicule 501, la fonction de Traffic Officer est attribuée aux chefs de circulation des niveaux 1 ou 2. Pour accéder à ces grades non universitaires de rang 3, le personnel statutaire doit préalablement avoir réussi un examen de sélection du 2^{ème} groupe, premier échelon et compter une certaine ancienneté. Les grades de chefs de circulation niveaux 1 et 2 ne sont pas accessibles par voie d'épreuve publique.

Apparemment, I-TMS aurait sollicité ces recrutements auprès de HR-RAIL suite aux manques de lauréats et de candidats statutaires.

Nous sommes surpris de cette argumentation car :

1. Il y a des candidats pour les prochaines épreuves de sélection du deuxième groupe ;
2. Si effectivement, on constate que les lauréats sont peu nombreux, I-TMS en porte la seule responsabilité car les épreuves sont inadaptées à la fonction. En effet, un Traffic Officer n'est pas le responsable de la sécurité et de la régularité des circulations en cabine alors que les tests sont extrêmement pointus et tournent essentiellement autour de la réglementation.
3. Selon des candidats qui ont passé les tests précédemment, le temps de préparation de la 2^{ème} épreuve est insuffisant. En recrutant par fonction, en l'occurrence des Team Leader/Traffic Officer, on détourne les règlements statutaires pour favoriser l'emploi contractuel de personnes sans expérience des cabines de signalisation et ce au détriment d'agents qui ont une très grande expertise du métier. Ces derniers, généralement employés comme T.O. FF, sont profondément choqués de cette situation. On peut également se demander si les prochains candidats aux examens de sélection du 2^{ème} groupe n'ont pas déjà leur sort scellé !

SAFETY CONTROLLER - TRAFFIC CONTROLLER

Les engagements sont organisés pour toutes les régions sauf celles du District Sud-Est (au 31/05/2018).

Depuis plusieurs années, le cadre des contrôleurs des circulations est déficitaire. La direction I-TMS, bien au courant de ce fait, a freiné constamment les recrutements alors que les projections de départ étaient bien établies. Infrabel a préféré rémunérer, à plusieurs reprises, des milliers de jours de retard au détriment d'engagements statutaires.

Aujourd'hui, I-TMS justifie ce déficit en personnel et la difficulté de trouver des candidats pour recruter des agents contractuels ; avec quelle plus-value ?

Seront-ils les premiers « volontaires » pour les prestations de 12 heures ?

Pourquoi ne pas attendre la fin des examens des étudiants de dernière année pour lancer une campagne de recrutements statutaires ?

Il nous paraît clair que tous ces engagements de contractuels, avec moins de droit que le personnel statutaire, visent d'autres buts que le comblement de postes vacants.

Dans ce cadre, nous remettons une plainte officielle au Directeur général d'HR-RAIL pour non-respect du Statut du Personnel.

Veuillez agréer, Madame le Directeur général, nos salutations distinguées.

Au nom du SIC,
Luc MICHEL (signé)
Président

VISA BUREAU NATIONAL
Luc MICHEL - PRESIDENT

